



**LYCÉE
D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
& PROFESSIONNEL**

DE LA 3ÈME AU SUPERIEUR

**CAMPAGNE DE TAXE
D'APPRENTISSAGE 2023**



Madame, Monsieur,



Le Lycée Maupertuis de SAINT-MALO offre un panel de formations très étoffé.

Notre offre concerne :

- Pour les niveaux 3 et 4, des élèves issus principalement du nord de l'Ille-et-Vilaine et de l'est des Côtes d'Armor
- Pour le niveau 5, notre bassin de recrutement se concentre sur le territoire breton avec un rayonnement national pour certains BTS.

Notre engagement auprès des entreprises est constant et l'ouverture de notre offre de formation vers l'apprentissage en est la preuve.

C'est pourquoi le Lycée Maupertuis a le souci de proposer à ses apprenants des conditions d'apprentissage leur permettant d'éprouver les nouvelles technologies et les avancées techniques de leur champ professionnel afin de répondre aux attentes du monde économique.

Pour assurer l'adéquation de notre offre de formation à vos besoins et au monde économique en perpétuelle évolution, nous renouvelons en permanence nos équipements.


Devenir partenaire du Lycée Maupertuis par le biais de la taxe d'apprentissage, c'est :

- Profiter de notre démarche d'innovation et de notre veille technologique par le biais de l'expertise de nos enseignants
- Bénéficier de notre structure pour la conception et la réalisation de prototypes
- Partager les connaissances et les compétences les plus récentes
- Avoir accès à des équipements de haute technologie pour l'étude de vos projets
- Former ses personnels grâce à des plateaux techniques adaptés dans le cadre de la formation continue proposée par le GRETA-CFA

Mais c'est surtout participer à la formation de vos futurs collaborateurs.

Je vous remercie d'avance de l'appui et du soutien que vous apportez à notre démarche.

Le Proviseur
Gaël Boissière,



Les Lycées Technologique et Professionnel Maupertuis sont habilités à percevoir directement le solde de la taxe d'apprentissage, la fraction de 13% destinée aux formations technologiques et professionnelles. Vous pouvez effectuer vos versements à votre convenance, sur l'un ou l'autre de nos établissements de formation. (voir Relevés d'Identité Bancaire au verso)

DES FORMATIONS DE TOUS NIVEAUX



NIVEAU 5 BTS/BAC + 2

- ▶ **ELECTROTECHNIQUE**
- ▶ **CIEL** Cybersécurité, Informatique et réseaux, **E**lectronique
- ▶ **SIO SLAM** (en formation continue GRETA)
 - Services Informatiques aux Organisations
 - Solutions logicielles et applications métiers
- ▶ **BIOTECHNOLOGIES** (formation en apprentissage GRETA)

NIVEAU 4 BAC PROFESSIONNEL

- ▶ **TCI** : Technicien en Chaudronnerie Industrielle
- ▶ **MSPC** : Maintenance des Systèmes de Production Connectés
- ▶ **MELEC** : Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés

NIVEAU 3 CAP

- ▶ **ATMFC** : Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

NIVEAU COLLEGE 3ème PREPA METIERS

- ▶ 3ème Préparatoire à l'Enseignement Professionnel

INNOVATION ET RAYONEMENT DU LYCÉE MAUPERTUIS

- PARTENARIATS, RÉALISATIONS, PROTOTYPES INNOVANTS POUR LES INDUSTRIELS
- CONSEILS TECHNIQUES ENVIRONNEMENTAUX AUX ENTREPRISES
- ORGANISATION DE CONCOURS NATIONAUX
- 480 CONVENTIONS DE STAGES PAR AN

LYCÉE GENERAL & TECHN MAUPERTUIS
SIRET : 193 500 428 00019
N° UAI : 0350042F

TRESOR PUBLIC TPRENNES
RIB : 10071 35000 00001005382 91
IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0538 291
BIC : TRPUFRP1

LYCÉE PROFESSIONNEL MAUPERTUIS
N° SIRET : 193 500 626 00018
N° UAI : 0350042C

TRESOR PUBLIC TPRENNES
RIB : 10071 35000 00001005384 85
IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0538 485
BIC : TRPUFRP1

**PÔLE RÉGIONAL : ÉNERGIES RENOUVELABLES / PRAXIBAT ECLAIRAGE
SOUTENU PAR LA RÉGION BRETAGNE, EDF, ADEME**



ÉTABLISSEMENT AGENCE DU GRETA EST-BRETAGNE



1 rue Pierre de Coubertin - CS80799 - 35407 ST MALO Cedex
Tél. 02 99 21 12 12 - Fax. 02 99 21 12 16
E-mail : ce.0350042f@ac-rennes.fr
<http://www.lyceemaupertuis.bzh>
Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h



Pour tout renseignement :

- 02 99 21 12 13 : Mme GUILBERT, Gestionnaire
- 02 99 21 12 14 : M. PORTIER, Directeur Délégué aux Formations

Taxe d'apprentissage 2023

Versement du solde aux établissements scolaires

Qu'est-ce que le solde de la taxe d'apprentissage ?

Appelé "13%" jusqu'en 2021, cette contribution est versée aux établissements scolaires **pour le développement des formations professionnalisantes sous statut scolaire**. Loi 2018-771 du 5 septembre 2018.

La part principale de la Taxe d'apprentissage est versée aux OPCO via l'URSAFF et affectée à la formation des apprentis.

Êtes-vous concerné ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Sa collecte est effectuée lors de la DSN d'avril 2023 (URSSAF ou MSA).

Elle représente **0.09% de la masse salariale 2022**.

Comment affecter votre contribution à un lycée ?

En vous connectant à la plateforme SOLTÉA, avec votre numéro de Siret, **du 25 mai au 7 septembre 2023** :

- vous désignez le ou les établissements que vous souhaitez soutenir,
- un moteur de recherche vous permet de sélectionner le lycée selon différents critères : Siret, localisation, formation, UAI ...

Le lien vers SOLTÉA sera actif à partir du 1^{er} avril 2023.



A quoi sert votre versement ?

Vous devenez un partenaire actif de la formation de vos futurs salariés en préparant leur insertion professionnelle et en apportant votre soutien aux actions des établissements scolaires.

Aide à l'acquisition d'équipements pour de nouvelles mises en situation professionnelle

Participation aux projets, chantiers-école, sécurité au travail, innovations, concours régionaux et nationaux

Participation financière aux déplacements des élèves : périodes de formation ou stages en entreprise, salons professionnels, visite d'entreprises et de chantiers...

